

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

DÉMOCRATIE ET ÉCOMOBILITÉ





Ce document se veut partager les propositions exprimées lors d'une rencontre citoyenne co-organisée par l'agence de mobilité Dromolib et Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes le 6 février 2020 à Crest. Ce temps a réuni des associations d'écomobilité drômoises et des citoyens autour du rôle que jouent les associations d'écomobilité de la Drôme dans les décisions politiques.

Le sujet des mobilités est transversal. On le retrouve dans plusieurs domaines d'activités associatives, dans celui de l'environnement bien sûr mais aussi dans le domaine social, de la santé, sportif ou encore culturel. Ainsi, centre sociaux, MJC, associations des aînés, associations culturelles, festivals, traitent de l'écomobilité avec leurs bénéficiaires et usagers pour mettre en œuvre leurs activités.

Dans un contexte local et national en mouvement du fait de l'évolution législative avec la Loi d'Orientation sur la Mobilité (LOM) entrée en vigueur le 26 décembre 2019, plusieurs éléments de facilitation pour un meilleur partenariat entre associations et collectivités locales autour de l'écomobilité, ainsi que des leviers et arguments, ont été proposés.



Quelques chiffres sur la vie associative

LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE DANS TOUTES LES COMMUNES

1 Français sur 2 est adhérent d'une association

67% des Français accordent leur confiance aux associations comme acteur de la démocratie

Les associations portent près de 70% des activités sportives, 40% des activités de loisirs et plus de 60% des activités sociales et médico-sociales

DANS LES COMMUNES DRÔMOISES

On compte entre **13 000 et 14 000 associations** dans la Drôme.

Le nombre de citoyens bénévoles est estimé entre **115 000 et 130 000**.

15 535 salariés travaillent dans les associations du département.

LE SOUTIEN DES COMMUNES À LA VIE ASSOCIATIVE

Le financement venant des communes représente **11,3% des ressources associatives**.

La part moyenne du financement des associations dans les budgets des communes/EPCI est de **14%**. 85% de ce financement bénéficie aux associations employeuses.

Les apports des associations d'écomobilité

EXPERTES DE LA RÉPONSE AUX BESOINS

Les associations renforcent le lien social en offrant à tous les citoyens la capacité de dire et faire ensemble. Les associations élaborent les **diagnostics** et proposent des **réponses aux besoins** dans les communes. Elles veillent et alertent. Elles disposent d'une **expertise d'usage** notamment par les services qu'elles proposent aux habitants. Elles sont également **force de propositions**

pour la mise en œuvre de politiques publiques. Elles disposent d'une **grande flexibilité** pour expérimenter des projets, dans des délais réduits.

ACTIVATRICES DE LIEN SOCIAL

Les associations permettent de **porter des projets en commun**, d'inclure, d'animer et aussi d'intégrer les nouveaux habitants. Elles sont **forces d'action** démocratique grâce à l'**engagement citoyen et bénévole** qui les caractérise.

AMPLIFICATRICES D'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

L'ensemble de la vie associative contribue largement à l'**attractivité d'une commune**. Elle est par ailleurs relais d'informations et de **promotions des politiques publiques**.



Écomobilité : le saviez-vous ?

AU QUOTIDIEN

L'écomobilité, c'est se déplacer à **pied** ou à **vélo** dès que possible. C'est partager sa voiture en covoiturant via l'**autostop** ou l'**autopartage**. C'est prendre les **transports en commun** ou encore télétravailler. C'est identifier les **déplacements indispensables** et trouver la satisfaction à ses besoins proche de chez soi.

Les collectivités territoriales dépensent 9% de leur budget dans l'**entretien des réseaux routiers** par an, c'est **12 milliard d'euros**.

LE VÉLO GAGNANT

Saviez-vous qu'un **trajet sur deux** fait moins de 5 km en territoire rural ? Ces trajets peuvent souvent se faire à vélo. Selon l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France par une étude réalisée en 2012, les **bénéfices de la pratique du vélo** sont vingt fois supérieurs à ses risques.

Par ailleurs, la **collectivité gagne 1,21 euros par kilomètre parcouru à vélo, si on traduit en euros** le nombre de vie gagnées grâce à la pratique actuelle du vélo, ce sont quelque **5,6 milliards d'euros par an qui sont épargnés**

LA FORCE DE L'AUTOPARTAGE

Nos voitures restent 95% du temps à l'arrêt.

L'**autopartage** a un fort impact sur la mobilité à l'échelle individuelle : on observe une réduction de l'usage de la voiture, ainsi que de sa possession.

L'inscription à un service d'autopartage fait, en moyenne, varier fortement à la baisse l'utilisation de la voiture personnelle : **-31% de jours d'utilisation**.

68% des autopartageurs inscrits à titre personnel ont connu une expérience de démotorisation.

SOURCES

L'essentiel de la vie associative de la Drôme, Recherches & Solidarité, novembre 2019
Enquête sur les attentes municipales des Français, AMF, CEVIPOF, IPSOS, juin 2019
• Baromètre de la confiance 2009 -2019 CEVIPOF
• Le Paysage associatif, Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, Dalloz, 2017

SOURCES

Enquête nationale sur l'autopartage, 6-t, 2019
Spécial économie du vélo - étude complète, Atout France, octobre 2009
Ne pas faire de vélo, c'est dangereux pour la santé, Olivier Razemon, Le Monde, septembre 2012

15 LEVIERS POUR UN MEILLEUR PARTENARIAT ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS LOCALES

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



- 1 Faire des demandes objectivées par des expertises et des données
- 2 Intégrer les élus dans les processus
- 3 Mobiliser citoyens collectifs et réseaux pour faire force de nombre
- 4 Identifier les actions et les positions prioritaires
- 5 Développer des argumentaires adaptés

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS

- 6 Améliorer la visibilité et la pérennité des financements et subventions
- 7 Mettre en oeuvre les engagements pris
- 8 Co-élaborer les projets en faisant participer les associations au travers de commissions
- 9 Identifier les organes de concertation et de prise de décision

CHARTES DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES :

La Charte des engagements réciproques signée en février 2014 entre l'État, le Mouvement associatif et les représentants des collectivités territoriales reconnaît aux associations la capacité à contribuer à l'intérêt général. Ce texte définit les conditions d'un partenariat renouvelé entre associations, État et collectivités locales et encourage les démarches de co-construction.

Depuis sa signature en février 2014, elle a donné lieu à des déclinaisons territoriales et sectorielles. Partout, à tous les échelons territoriaux et dans tous les domaines de politiques publiques, des chartes adaptées au contexte et aux enjeux peuvent être signées, à l'initiative des acteurs concernés.



ENSEMBLE : Quelles actions pour favoriser l'écomobilité ?

11 Instaurer une relation de confiance

Comité des mobilités Royans-Vercors
Lundi 17 février 2020

12 Formaliser le rôle des différents acteurs sur chaque thématique et projet

MONTEILIMAR Douze ans après la naissance de l'association Montélovélo
La place du vélo en ville s'impose aux municipales

13 Mettre en place des espaces de dialogue et de concertation, ainsi que des comités de pilotage

Mardi 9 octobre 2019 à Mine d'art - Dieulefit à 18h
On bouge !
Quels enjeux de la mobilité sur notre territoire ?
Ateliers citoyens animés par les habitants du territoire
Avec l'agence de mobilité Dromolib

14 Favoriser la rencontre et l'interconnaissance

Actions ludiques co-construites
Balades urbaines en milieu rural

Challenge Mobilité
Auvergne-Rhône-Alpes
4 juin 2020

15 Travailler en transparence et en complémentarité

Information municipale sur l'écomobilité sur différents supports

16 Mettre en place des temps pédagogiques et de formation

Chantiers participatifs de sensibilisation

DROMOLIB

Créée en 2014 l'agence de mobilité Dromolib, basée à l'Usine Vivante à Crest promeut et développe l'écomobilité - mobilité soutenable et durable - en territoire rural. Elle contribue à l'accompagnement au changement des habitudes de déplacement auprès des salariés et des habitants plus largement. L'agence fédère un réseau de plus de 200 acteurs (collectivités, associations, entreprises et organismes publics) répartis sur l'ensemble de la Drôme et quelques départements voisins.

dromolib.fr - accueil@dromolib.fr

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes est un échelon régional du Mouvement associatif national. Il a pour objet de représenter la vie associative en région, par l'intermédiaire de ses coordinations membres. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, ainsi que d'être le porte-voix de la dynamique associative en Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié et reconnu des responsables politiques et administratifs de la région.

Le Mouvement associatif œuvre à donner une meilleure visibilité de la vie associative en agissant pour son développement et sa consolidation. Il travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts des associations.

Il intervient sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

lemouvementassociatif-aura.org - aura@lemouvementassociatif.org

RÉALISÉ AVEC LA PARTICIPATION DE

Comité D-Base Drôme

Collectif Val de Quint

ARDSL (Biovallée)

Collectif BougeTranquille (Royans Vercors)

Centre Social Lapaz (Royans Vercors)

RezoPouce (Dieulefit)

REVV (Roulons en Ville à Vélo - Valence)

Vélo dans la Ville (vallée de la Drôme)

AF3V - Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes

Le Moulin Digital

Collectif Diois Piétons

FNAUT - AURA

Élus

Citoyens

